

# EAUX VIVES

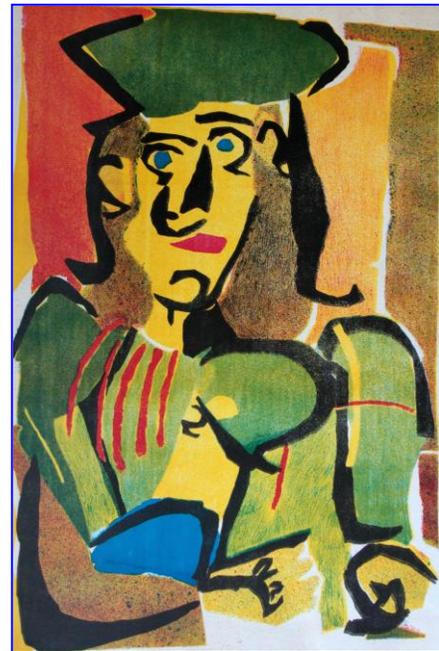
**BULLETIN N° 40 – ANNEE 2020**

**100 Litographies de peintres contemporains**



**Ont été offertes à la commune par Jean TRIOLET**

Exposition du 02 Août au 16 Août 2020



## **LE MOT DU MAIRE**

Je souhaite tout d'abord remercier très sincèrement toutes celles et ceux qui se sont déplacés le 15 Mars 2020 dans un contexte sanitaire tendu et déjà anxiogène pour venir remplir leur devoir de citoyen ; Remercier également ceux qui ont cru en la motivation de notre équipe pour administrer notre commune. Merci pour cette marque de confiance, elle nous honore et nous oblige. C'est un socle de confiance, de légitimité et surtout de responsabilités pour ces six prochaines années.

De nouveaux et de jeunes candidats, ont accepté de s'engager pour participer à la vie publique de MERINCHAL et de son territoire. Je souhaite vivement que cette addition de nouvelles compétences à celles déjà existantes, soit un plus dans l'exercice de nos missions pour :

- Maintenir,
- Anticiper,
- Accompagner la vie communale,
- Apporter un regard novateur.

J'exprime toute ma reconnaissance à celles et ceux qui n'ont pas souhaité se représenter après 18 années de bons et loyaux services à mes côtés, merci pour votre soutien et votre fidélité à votre engagement. Enfin pour conclure ce paragraphe « Elections », je remercie les treize conseillers municipaux présents lors du vote du 23 Mai qui par leur vote m'ont accordé leur confiance pour un nouveau mandat en qualité de Maire.

Six années pour continuer de travailler avec ceux qui se sont engagés aux postes d'adjoints, avec tous les conseillers municipaux, redoubler d'ardeur sur ce qui fera et sera le « MERINCHAL DE DEMAIN » telle est ma volonté et mon souhait.

MERINCHAL DEMAIN ce sera en premier lieu un nouveau Centre bourg. Convaincus que les bonnes idées ne sont pas sûrement pas et seulement pas l'apanage des seuls élus, nous souhaitons enrichir nos réflexions en vous associant au maximum, vous les habitants, les usagers, les commerçants, le monde associatif pour faire de ce projet, un projet partagé, qui permettra de créer une véritable dynamique locale pour :

- Encourager des initiatives économiques, associatives, culturelles
- Favoriser le mieux vivre ensemble
- Participer à donner une image positive de notre commune.

Vaste chantier me direz-vous ? Oui mais chantier nécessaire pour conforter, redynamiser et nous permettre de continuer à MERINCHAL de bénéficier de tous commerces et services « GARDER DE LA PROXIMITE ». Depuis 2017, les communes et les départements n'ont plus la compétence économie, celle-ci est à présent dévolue aux seules Communautés de Communes. Ce programme d'Aménagement est aujourd'hui le seul effet levier dont nous disposons pour conforter et développer MERINCHAL, alors faisons en sorte de l'utiliser du mieux possible.

C'est en effet à la Communauté de communes de porter tous les projets de développement, d'installations économiques. Pour cela des aides ont été mise en place:

- Aide à l'installation d'activités
- Aide à l'investissement pour les entreprises existantes
- Soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 – Notre commune s'est associée aux financements de cette opération en versant une aide de 5€ par habitant.

Lors de la séance du 29 Juillet, le Conseil communautaire a également, décidé d'instaurer un dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise.

La Pandémie et son cortège de contraintes, d'obligations, de restrictions, nous a permis d'appréhender tout ce que représentait l'isolement pour nous tous et plus particulièrement pour nos aînés, permis aussi de mesurer le poids d'une vie sociale, sportive, culturelle, associative dans notre Vie de tous les jours.

Sortir de la crise sanitaire, vite, vite, travailler pour faire respirer la Vie locale et territoriale, telle est le challenge de ces prochaines années.

En attendant, des jours meilleurs, et pour sortir grandis et plus forts de cette épreuve, restons vigilants et soyons respectueux des consignes et des obligations, pour le bien et la santé de tous.

MF VENTENAT - MAIRE



**UNE ANNEE PARTICULIERE**

2020 restera sans doute dans les mémoires comme une « annus horribilis ». Démarrée dans la continuité de 2019, elle a vite été rattrapée par la pandémie de coronavirus qui a pris le monde par surprise avec ses contraintes de confinement, ses risques sanitaires qui bousculent les relations sociales et professionnelles et l'effondrement de l'économie dont on peine encore à mesurer l'impact sur nos vies.

Présenté comme le seul moyen d'endiguer l'épidémie, le confinement a sidéré le pays qui n'avait jamais connu pareille réclusion généralisée. D'aucuns l'ont vécu sereinement, profitant de ce temps pour renouer avec eux-mêmes, réfléchir, envisager un nouvel avenir. D'autres l'ont vécu comme un cauchemar, débordés entre télétravail, école à la maison et gestion du quotidien ou au contraire submergés d'ennui et de solitude et privés de tous ces contacts si indispensables à la vie.

Beaucoup d'anciens nous ont quittés. Envahis par la nostalgie et l'ennui, ils ont perdu l'envie de vivre.

Beaucoup de jeunes broient du noir, incertains de leur avenir, privés de rencontres et de fêtes.

Tous, nous vivons cette période avec inquiétude, soucieux de ce que sera demain, dans l'attente et dans l'espoir de jours meilleurs.

Mais au bout du tunnel, il y a toujours la lumière et, comme toutes les crises, celle-ci aura une fin. Elle nous aura fait prendre conscience, s'il en était besoin, de la fragilité de notre monde, de notre société, de nos entreprises, de nos familles.

Mais elle nous aura aussi permis de nous sentir privilégiés, nous les ruraux si souvent relégués au rang de citoyens de « seconde zone ». Pour une fois, ruralité rime avec liberté et les contraintes imposées se font plus légères chez nous. De nombreux citadins en ont pris conscience et souhaitent partir s'installer à la campagne. Peut-être n'arriveront-ils pas jusqu'à nous, mais au moins ne nous regarderont-ils plus avec dédain comme des pauvres vivant « hors du monde » mais avec envie comme des gens plus libres et plus proches de la vraie vie !

\*\*\*\*\*



## L'équipe municipale



### Marie-Françoise VENTENAT – MAIRE

- Fonctions administratives d'Etat et Communales
- Membre de droit de toutes les commissions
  - Vice-Présidente de la Communauté de Communes
  - Déléguée titulaire du SIAEPA, du SDEC



### DESGRANGES Roland – 1<sup>er</sup> Adjoint

- Délégué Communauté de Communes
- Délégué titulaire du SDEC
- Délégué commissions : Appel d'offres – Projet Aménagement et dynamisation du commerce place du marché – Nouvelles technologies –
- Présidence commissions : Finances – Développement économique



### VIALTAUX Marina – 2<sup>ème</sup> Adjointe

- Déléguée Communauté de Communes
- Déléguée syndicat des transports
- Membre du CCAS
- Déléguée commissions : Projet Aménagement et dynamisation du commerce place du marché – Bâtiments
- Présidence commissions : Ecole – Vie associative - Vie locale - Communication



### DEVESSIER Patrice – 3<sup>ème</sup> Adjoint

- Délégué suppléant du SIAEPA
- Délégué suppléant de SDEC
- Délégué commissions : Assainissement – suivi de chantier
- Présidence commissions : Agriculture – Environnement – Affaires agricoles – Voirie – Matériel – Désenclavement



### CHEFDEVILLE Daniel – 4<sup>ème</sup> Adjoint

- Délégué titulaire du SIAEPA
- Délégué commissions : Appel d'offres – Voirie – Matériel – Désenclavement
- Présidence commissions : Bâtiments – Suivi de chantier – Assainissement

## De Mérinchal



### BENQUET Christophe – Conseiller Municipal

- Délégué du SDIC
- Délégué commissions : Appel d'offres – Projet Aménagement et dynamisation du commerce place du marché – Nouvelles technologies – Développement économique – Voirie – Matériel – Désenclavement – Suivi de chantier – Assainissement



### DEMENEIX Thomas – Conseiller Municipal

- Délégué suppléant du SDEC
- Délégué titulaire Entente Sud-Est
- Correspondant défense
- Délégué commissions : Appel d'offres – Projet Aménagement et dynamisation du commerce place du marché – Développement économique – Ecole – Vie Associative – Vie Locale – Bâtiments



### GEAIX Geneviève – Conseillère Municipale

- Déléguée syndicat des transports
- Déléguée du CNAS – Déléguée du SDIC
- Membre du CCAS
- Déléguée commissions : Projet Aménagement et dynamisation du commerce place du marché – Finances – Communication – Bâtiments



### LABAS Odile – Conseillère Municipale

- Membre du CCAS
- Déléguée commissions : Développement économique – Ecole – Communication – Agriculture – Environnement – Affaires agricoles



### MANDON Christiane – Conseillère Municipale

- Membre du CCAS
- Déléguée commissions : Finances – Communication – Bâtiments



### PEYRAUD Christian – Conseiller Municipal

- Délégué suppléant Entente Sud-Est
- Délégué commissions : Projet Aménagement et dynamisation du commerce place du marché – Développement économique – Ecole – Vie Associative – Vie Locale – Suivi de Chantier



### ROUSSEL Christian – Conseiller Municipal

- Délégué commissions : Appel d'offres – Agriculture – Environnement – Affaires agricoles – Voirie – Matériel – Désenclavement – Assainissement



### SAPIN Régis – Conseiller Municipal

- Délégué commissions : Appel d'offres – Projet Aménagement et dynamisation du commerce place du marché – Agriculture – Environnement – Affaires agricoles – Voirie – Matériel – Désenclavement



### SIMON Laure – Conseillère Municipale

- Déléguée suppléante du SIAEPA
- Déléguée commissions : Agriculture – Environnement – Affaires agricoles – Ecole – Vie Associative – Vie Locale





Vous avez décidé de nous confier la gestion de la commune pour les 6 prochaines années. Nous vous remercions vivement pour la confiance que vous nous avez accordée.

Votre mobilisation traduit l'intérêt que vous portez à votre commune, ce qui est très encourageant pour vos élus. Nous mettrons tout en œuvre afin de vous donner satisfaction.

Le fonctionnement de l'équipe se met en place, avec des attributions partagées selon les domaines de compétences de chacun. Toutes sollicitations et demandes seront ainsi adressées aux personnes concernées.

## **Réunions**

- Réunion de Conseil : 3<sup>ème</sup> jeudi du mois
- Réunion Maire et Adjointes : Tous les vendredi après midi

### [Contacts avec les élus et prises de rendez-vous](#)

S'adresser en Mairie : 05-55-67-20-19  
Mail : [mairie-de-merinchal @wanadoo.fr](mailto:mairie-de-merinchal@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.merinchal.fr](http://www.merinchal.fr)

## PRÉSENTATION DES ÉLUS de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine



**M. Patrice MORANCAIS**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de SAINT-CHABRAIS  
Finances/Budgets/CLECT



**Mme Marie-Françoise VENTENAT**  
2<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Maire de MÉRINCHAL  
Tourisme/Communication



**M. Christian PAVARD**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Maire de LE COMPAS  
Ressources humaines/  
Organisation interne



**Mme Françoise SIMON**  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Maire d'AUZANCES  
Écoles



**Mme Georgine RAMOS**  
5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
4<sup>ème</sup> adjointe de  
LAVAVEIX-LES-MINES  
Petite-enfance - Enfance -  
Jeunesse - Famille /  
Lien social



**M. Pierre DESARMENIEN**  
Président  
Maire de ROUGNAT



**Mme Valérie SIMONET**  
6<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
1<sup>ère</sup> adjointe de  
BUSSIÈRE-NOUVELLE  
Santé / Accueil en  
milieu rural / Nouveaux  
lieux pour entreprendre



**M. Jean-Jacques BIGOURET**  
7<sup>ème</sup> Vice-Président  
1<sup>er</sup> adjoint de  
BELLEGARDE-EN-MARCHE  
Urbanisme / Droits des sols /  
Zones d'activités / Energies  
nouvelles / Habitat



**M. Alexandre VERDIER**  
8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Maire de CHÉNÉRAILLES  
Patrimoine immobilier /  
Entretien /  
Suivi des travaux



**M. René ROULLAND**  
9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Maire de SAINT-GEORGES-  
NIGREMONT  
GEMAPI / Déchets



**M. David GRANGE**  
10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Maire de SANNAT  
Assainissement collectif  
et non collectif

Le développement du territoire y compris le volet économie sera mené de manière partenariale par le Président, le ou les Vice-Présidents concernés et le Maire de la Commune.



# TRAVAUX 2020



## **VOIRIE 2020**

VC Seauve  
PATA

- MONTANT TRAVAUX : 38 874.88 € HT  
46 649.86 € TTC
- MONTANT DETR 35% (sur montant HT) : 13 606.21 € HT
- MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (après subvention): 25 268.67 € HT  
33 043.65 € TTC

PATA

- MONTANT TRAVAUX : 6 000.00 € HT  
7 200.00 € TTC

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

### **Réfection fenêtres logement rue des Ecoles**

- MONTANT TRAVAUX : 15 650.20 € HT  
18 780.24 € TTC
- MONTANT DETR 35% (sur montant HT) : 5 477.57 €
- MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (après subvention): 10 172.63 € HT  
13 302.67 € TTC

### **Réfection toitures complexe camping**

- MONTANT TRAVAUX : 21 774.25 € HT  
26 129.10 € TTC
- MONTANT DETR 40% (sur montant HT) : 8 709.70 €
- MONTANT TOTAL DES TRAVAUX (après subvention): 13 064.55 € HT  
17 419.40 € TTC

*Les entreprises n'étant pas disponibles, ces travaux sont reportés en 2021.*

## MATERIEL

### Achat petits matériels :

- Débroussailleuse
- Souffleur
- Taille haie

## AMENAGEMENT CENTRE BOURG

### Etude aménagement Centre Bourg

- MONTANT MAITRISE D'ŒUVRE : 17 780.00 € HT  
21 336.00 € TTC





## COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETS



### Comptes administratif 2019

Présentés par Daniel CHEFDEVILLE, 4ème adjoint, les comptes administratifs et de gestion 2019 de la commune ont été approuvés à l'unanimité des membres présents :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	529 549,70	705 483,11	175 933,41
N-1	0	170 029,53	170 029,53
Total	529 549,70	875 512,64	345 962,94
Investissement	Dépenses	Recettes	BILAN
N	368 924,49	308 739,70	-60 184,79
N-1	102 915,38	0	-102 915,38
RAR	5 000,00	3 900,00	-1 100,00
Total	476 839,87	312 639,70	-164 200,17

**Le compte administratif (solde de l'exercice 2019) fait apparaître un excédent de 181 762,77 €.**

### Budget 2020

Le budget 2020 s'équilibre en recettes et dépenses (fonctionnement et investissement), pour la somme de 1 306 558.71€.

*En fonctionnement :*

Les taux des impôts restent inchangés et sont les suivants :

- 6,12 % pour la taxe d'habitation,
- 14,21 % pour la taxe foncière,
- 44,62 % pour le foncier non-bâti.

Le montant de ces taxes représente un produit attendu de 175 938 €.

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour la somme de 868 926.77 €.

*En investissement :*

Le budget s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement pour la somme de 437 631.94 €.

## **SUBVENTIONS D'ETAT:**

### **CHANGEMENT MENUISERIES LOGEMENT ECOLE**

**DETR** : Taux 35 % sur un montant de travaux de 15 650.20 € HT soit 5 477.57 € de subvention.

### **VOIRIE 2020**

**DETR** : Taux 35 % sur un montant de travaux de 38 874.88 € HT soit 13 606.21 € de subvention.

### **REFECTION TOITURES COMPLEXE CAMPING**

**DETR** : Taux 40 % sur un montant de travaux de 21 774.25 € HT soit 8 709.70 € de subvention.

## **BUDGET ANNEXE**

### **C.C.A.S:**

Le budget du C.C.A.S s'équilibre également en dépenses et en recettes.

L'excédent s'élève à 4 453.13 €.

## **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la reconduction des subventions versées aux associations pour le même montant que l'année précédente, soit un total de 16 620 €.

Le Conseil Municipal a considéré qu'en raison de l'impossibilité d'organiser des manifestations cette année, le versement de cette subvention permettra aux associations de capitaliser en vue des organisations futures.





# ETAT CIVIL

## Décès



- Le 5 septembre 2019 René, Baptiste LOUIS (Le Geoffreix)  
Le 29 septembre 2019 Lina, Paule, Geneviève PAULET épouse DESSEAUVE (Le Montmerle)  
Le 11 octobre 2019 Christine, Bernadette VERLANT (Villelume)  
Le 12 octobre 2019 Joël, René EMPSON (Létrade)  
Le 01 janvier 2020 Andrée, Marcelle, Marthe RIVET épouse TIXIER (La Potence)  
Le 06 janvier 2020 Georgette, Marie, Louise BATTUT épouse MAJOUX (La Roche)  
Le 02 février 2020 Geneviève, Paulette, Armande GARDE (Impasse de la Gare)  
Le 22 mars 2020 Claude AGOSTINI (Bordessoule le Miépeix)  
Le 23 mars 2020 Lucette, Marie, Alphonsine DARRAUD épouse RIVET (Rue Sagne Jurade)  
Le 09 mai 2020 Jean-Louis, René, Alexis PRADEUX (La Mazaud)  
Le 16 mai 2020 Ludovic, Adrien BONNEFOND (Le Lac)  
Le 16 juin 2020 Dominique BLANCHON épouse SAINT-PIERRE (La Vergnole)  
Le 30 juin 2020 Lucien, Sylvain, Francis MALLAURE (Le Beaudeix)  
Le 03 juillet 2020 Jeanine, Berthe, Marie PAPUT épouse LAPORTE (Panery)  
Le 13 juillet 2020 Andrée, Marie, Lucie BOULAYE (Le Montaurat)  
Le 21 juillet 2020 Paule, Jacqueline FERREIRA BARBOSA (rue du Couvent)  
Le 14 août 2020 Simone, Jeanne MONGOURD épouse LARDY (Rue de Pechers)  
Le 02 septembre 2020 Roger, Jean, René SIMONET (rue des Jardins)  
Le 11 septembre 2020 André, Paul FAUCHER (rue de la Source du Cher)  
Le 25 septembre 2020 Christian, René LECOQ (rue de Miarlet)  
Le 27 septembre 2020 Lucien, Yvan MARTIN (Mercin)  
Le 30 septembre 2020 Marie-Hélène, Maximilienne GARDE épouse TERRADE (Le Montaurat)  
Le 11 octobre 2020 Marie, Gabrielle LAPORTE épouse RICHIN (Chalus – La Celle d’Auvergne)  
Le 11 octobre 2020 Joseph, Marie, François LAPORTE (Panery)  
Le 14 octobre 2020 Eugène, André SAPIN-TROUFFY (Truffy)



## Naissances

- Le 28 octobre 2019 Raphaël, Michel, Eddy, Simon THENARD (Grande Rue)  
Le 16 décembre 2019 Loïs, Prunelle DEVESSIER (Le Montbabut)  
Le 23 mars 2020 Augustine BONIN (Marlanges)  
Le 02 octobre 2020 Mia, Magila FERREIRA DA SILVA (rue de la Source du Cher)



# JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Le recensement est obligatoire à partir de 16 ans. Cette formalité est essentielle pour vous permettre de passer des examens et concours nationaux. Il est important de respecter l'échéance du seizième anniversaire afin de ne pas être pénalisé dans les démarches administratives. Pour ce faire, rien de plus simple : en ligne sur le site [majdc.fr](http://majdc.fr) ou en Mairie.



**L'organisation de ma JDC,  
maintenant c'est en ligne !**



J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

**RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR**



MINISTÈRE  
DES ARMES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**La JDC est une étape clé,  
à ne pas manquer !**

**Votre certificat est obligatoire pour passer :**

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

**ou pour :**

- ☑ vous engager dans l'armée.

**Grâce à MAJDC.FR vous pouvez**

- ☑ découvrir ce qu'est la JDC ;
- ☑ poser toutes vos questions ;
- ☑ télécharger votre convocation ;
- ☑ changer la date de votre JDC ;
- ☑ demander une exemption ;
- ☑ être guidé jusqu'au site de convocation ;
- ☑ télécharger votre attestation à l'issue de la JDC.

Connectez-vous sur



# HORAIRES ET SERVICES DIVERS MAIRIE

JOURS	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	3 <sup>ème</sup> SAMEDI Du mois
MATIN	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	10h00 - 12h00
	13h30 - 18h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	
APRES-MIDI					

## Maison des services publics

La Poste propose des demi-journées de formation à l'usage du numérique.  
Une première formation a été programmée en octobre.

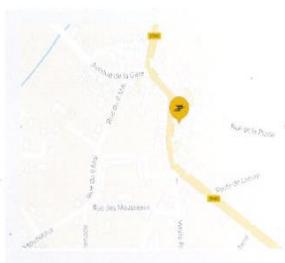
## La Poste & Partenaires



Pour vous simplifier l'accès aux services publics, **rendez-vous à La Poste !**

Vous pourrez obtenir des informations, réaliser des opérations, seul ou accompagné, selon vos besoins.

Un chargé de clientèle vous accueille, vous oriente et vous accompagne dans l'utilisation des services en ligne.



**NOUS TROUVER :**  
7, rue de la source du cher  
23420 Mérinchal

**HORAIRES :**  
\*Lundi, mardi, mercredi, vendredi,  
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
\*Jeudi et Samedi  
de 9h00 à 12h00

\*Téléphone : 3631



## POUR FACILITER VOS DÉMARCHES

La Maison de services au public de Mérinchal, à votre service, en proximité.

Sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), vous pouvez :



- Accéder à votre espace personnel
- Télécharger votre attestation de droits ou d'indemnités journalières
- Commander votre carte européenne
- Consulter vos remboursements en temps réel
- Contacter votre CPAM par e-mail

► *Gagnez du temps, faites vos déclarations en ligne sur votre compte Améli.*



*Le deuxième mercredi du mois, la mairie fera une permanence pour vous permettre de rentrer en contact avec les différentes associations de votre commune.*

Sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), vous pouvez :



- Vous inscrire
- Suivre l'avancée de votre dossier d'indemnisation
- Échanger avec votre conseiller par e-mail
- Vous abonner aux offres
- Télécharger et adresser vos justificatifs d'activité

► *Pensez à venir avec votre identifiant (7 chiffres + 1 lettre) et votre code personnel.*



MSA sur rendez-vous

## Communauté de communes - Marche et Combrailles en Aquitaine

Tél : 05 55 67 04 99 -

Courriel : [direction@marcheetcombraille.fr](mailto:direction@marcheetcombraille.fr)

Adresse : Rue de l'Étang - 23700 Auzances

Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h30

## Santé

---

Mérinchal dispose d'une maison de santé - Rue du Château de la Mothe - qui regroupe :

- **Un cabinet médical** : Docteur CHANSON Dominique - ☎ 05-55-67-23-80  
**Consultations** : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi de 8h00 à 12h00, en consultations libres.
- **Un cabinet infirmier** : Mesdames MARLEIX Laurette, VIALTAIX Marina, BOURILLON Virginie et BERMOND Cécile qui vous accueillent le vendredi de 8h00 à 10h - ☎ 05-55-67-24-58



- **Pharmacie** : Christophe BENQUET – Rue de la Source du Cher – 23420 MERINCHAL - ☎ 05-55-67-20-28  
<https://pharmaciebenquet.mesoigner.fr>



## Hébergements

La Commune dispose de trois gîtes situés au Château de la Mothe, dont deux d'entre eux sont labélisés Clévacances. Vous pouvez les découvrir sur le site internet [www.clévacances.fr](http://www.clévacances.fr). Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour toutes informations ou réservations.

	Prix semaine hors saison	Prix semaine juillet-août	Prix week-end minimum 2 nuits
Logement 58 2 personnes	95€	125€	65€
Logement 59 4 personnes	155€	185€	125€
Logement 60 4 personnes	125€	170€	110€
Logement 61 5 personnes	110€	155€	95€
Logements 62+63 5 personnes	95€	140€	80€

## Salles Communales

Pour l'organisation de vos événements, la commune de Mérinchal vous propose trois salles :

-  La salle des expositions située dans Château de la Mothe (buffet froid ou traiteur)
-  L'ancienne cantine située dans Château de la Mothe (buffet froid ou traiteur)
-  La salle polyvalente située dans la rue des jardins, équipée d'une cuisine professionnelle.

### TARIFS DES SALLES

Dénomination	Habitant commune	Habitant hors commune	Associations	1/2 Journée
Salle des expositions + ancienne cantine	130 €	300 €		80 €
Ancienne Cantine	75 €	100 €		
Restaurant scolaire	130 €	300 €		
Restaurant scolaire + cuisine	150 €	320 €	50 €	
Caution ancienne cantine seule	300 €	300 €		
Caution	500 €	500€		

# PANNEAU POCKET

## Qu'est-ce que Panneau Pocket ?

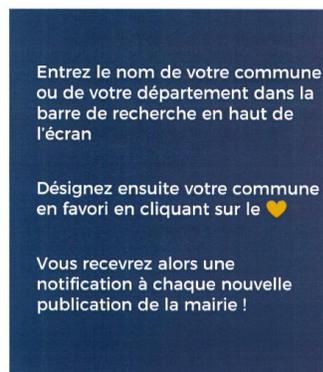
- ▶ Panneau Pocket est une application téléchargeable gratuitement sur son téléphone portable qui permet aux habitants de la Commune d'avoir des informations en temps réel. Ce service est gratuit et illimité quel que soit la fréquence de consultation des panneaux et des alertes.
- ▶ La Mairie n'a pas besoin de connaître le numéro de téléphone ou l'adresse mail des habitants pour communiquer. L'utilisateur de Panneau Pocket ne communique pas d'informations personnelles.

## Guide de téléchargement de l'application



- ▶ Etape de téléchargement sur le store de téléchargement :

1. Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche en haut de l'écran
2. Le logo de PanneauPocket apparaît
3. Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir »
4. Ouvrez l'application (et autorisez les notifications)



## UN PEU DE CIVISME

### Les dépôts sauvages, procédures et sanctions

#### Qu'est-ce qu'un dépôt de déchets ?

D'après le code de l'environnement, l'abandon intentionnel d'un objet ou produit à un endroit donné constitue un dépôt de déchets. Trois catégories de stockage de déchets sont observables:

- Installations de stockage de déchets conformes à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), recevant des déchets autorisés par l'autorisation préfectorale à laquelle ils se soumettent. Les installations de stockage pour déchets inertes ne sont pas soumises au régime des ICPE.
- Les décharges irrégulières dites « décharges non autorisées » souvent exploitées par les communes pour le dépôt d'ordures ménagères, les encombrants ou les déchets verts. Elles sont maintenant interdites.
- Les dépôts sauvages de déchets abandonnés par des particuliers ou des entreprises.

#### Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelque nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être.

#### Quelle autorité est compétente en cas de dépôt sauvage :

Selon l'article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et l'article L 541-3 du code de l'environnement, le maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune

Toute personne ou toute association peut dénoncer au maire un dépôt sauvage de déchets et lui demander de mettre en demeure le responsable de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable.



### EPAVES AUTOMOBILES ET STATIONNEMENT ABUSIF

#### Epaves automobiles (code de l'environnement)

Les épaves et autres abandons sont considérés comme déchets.

Selon L'article L541-2 «Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets».

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation

Le maire a le pouvoir de faire cesser le dépôt d'épaves tant sur le domaine public que sur les propriétés privées. Selon l'article L541-3 du Code de l'environnement, il lui appartient, après une mise en demeure,

d'assurer d'office l'élimination desdits déchets aux frais du responsable. Ainsi, même sur les lieux publics ou privés où ne s'applique pas le Code de la route, le maire peut décider de l'élimination des épaves. Un arrêt du Conseil d'État en date du 28 octobre 1977 énonce que les maires ont le droit d'ordonner la suppression des dépôts sauvages, en ordonnant des travaux sur les propriétés privées, notamment quand ils représentent des inconvénients de voisinage (sécurité, salubrité)

### **Procédure lors d'un dépôt sauvage sur un terrain privé**

Lorsqu'un dépôt sauvage est identifié sur un terrain privé, un constat doit être établi par procès-verbal par le maire ou la gendarmerie. Ce document est également accompagné des preuves tangibles de l'existence du dépôt et est transmis au procureur de la république. Selon l'article 3 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, l'autorité titulaire du pouvoir de police (le maire ou le préfet) peut obliger le propriétaire à nettoyer le dépôt à ses frais.

Si le propriétaire de bonne foi avait averti l'autorité d'un abandon de déchets commis à son insu alors qu'il avait procédé à des mesures préventives (clôtures, plaintes...), la mise en demeure pour un enlèvement des déchets peut être adressée à l'auteur du dépôt s'il a été identifié.

Si le propriétaire a fait preuve de complaisance voire même d'indulgence à l'égard du dépôt sur son terrain par autrui, le Maire peut adresser au propriétaire une mise en demeure pour l'enlèvement des déchets.

Si au terme du délai d'exécution établi par la mise en demeure, rien n'est effectué, l'exécution d'office des travaux peut être ordonnée.

Toutefois, dans le cas où le propriétaire aurait donné en location le terrain sur lequel est identifié un dépôt sauvage, l'enlèvement des déchets peut être mis à la charge du locataire qui s'était engagé à respecter les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité publique. Quelles sont les sanctions encourues pour un dépôt ?

Selon l'article L541-46 du code de l'environnement « Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets. En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi. La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal. »

## **POINTS PROPRES**

Nous rappelons aux utilisateurs des points propres, du bourg, du Mondayraud et de Létrade, qu'il est obligatoire de trier systématiquement les différents déchets et de ne rien déposer par terre. Il est formellement interdit de déposer des encombrants qui doivent être obligatoirement amenés en déchetterie de Giat.

En effet, plusieurs fois de suite, nous avons retrouvé aux abords du point propre du Mondayraud mais aussi de Létrade : un canapé, des matelas, des blousons de moto, des gravats de démolition... Une minorité de personnes ayant un comportement irrespectueux des sites, à terme, nous oblige, en partenariat avec la Communauté de Communes, en charge de cette compétence, à réfléchir sur la mise en place de moyens de surveillance. Plusieurs plaintes ont été déposées par Madame le Maire auprès de la brigade.

Respecter les abords de points de collectes, trier mieux nos déchets, c'est avant tout du civisme ! Améliorons notre cadre de vie.

# **ARRÊTE PORTANT SUR L'ELAGAGE**

**Du 15 novembre 2020 au 15 mars 2021**

Le Maire de la Commune de Mérinchal,

- Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L2212-2 et L 2213-1,
- Vu le code de la voirie routière, notamment son article R 116-2,
- Vu le code rural et de la pêche maritime,
- Vu le règlement sanitaire départemental,
- Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantées en bordures des voies communales et des chemins ruraux risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'abattage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies et chemins communaux,
- Considérant qu'il importe de rappeler aux propriétaires riverains les obligations qui leur incombent à cet égard, ainsi que celles qui leur incombent le long des routes départementales,

## **ARRÊTE**

**Article 1** : Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

**Article 2** : Les propriétaires, fermiers, métayers des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder ou faire procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins, avant le 15 mars 2021.

**Article 3** : Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

**Article 4** : En bordure des voies communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage prévues aux articles 1 et 2 seront exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet et au terme du délai du 15 mars 2021.

**Article 5** : En bordure des voies départementales, il est rappelé aux propriétaires riverains et à leurs représentants que le règlement de voirie départementale s'applique. Ce règlement régit les plantations, la hauteur des haies vives, l'élagage et l'abattage des arbres le long du domaine public départemental.

**Article 7** : Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

**Article 8** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 9** : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GUERET pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Mérinchal, le 05/10/2020  
MF VENTENAT,  
Le Maire



## **PROTOCOLE REOUVERTURE SALLES COMMUNALES**

### **ENTREE**



Désinfection des mains



Port du masque obligatoire

### **SORTIE**



Aération de la salle 10 min



Désinfection des locaux utilisés (sol, sanitaires, poignées de porte...)  
Désinfection du matériel utilisé (réfrigérateurs, portants...)



Compléter et signer la fiche de traçabilité de nettoyage et désinfection  
affichée dans l'entrée de la salle.

La capacité de la salle que vous occupez est réduite à **1 pers. / 4 m<sup>2</sup>**.

## **LES MESURES SANITAIRES À RESPECTER PAR TOUS**

### **REPRISES DES ACTIVITES SPORTIVES**

#### **AVANT LA SÉANCE**

- Respect des gestes barrières
- Port du masque obligatoire
- Utilisation d'un gel hydro alcoolique
- Avoir la tenue adaptée pour pratiquer l'activité (ne pas utiliser les portes manteaux à l'entrée)
- **IMPERATIVEMENT** remplir la feuille de présence **AVANT CHAQUE SEANCE**

#### **PENDANT LA SÉANCE:**

- Les pratiquants doivent apporter leur propre matériel et ne jamais se l'échanger (toute personne ne possédant pas son matériel ne pourra pas assister à la séance)
- Pas de contacts physiques entre pratiquants avant, pendant ou après la séance.

**L'ENTREE** pour chaque séance se fera par les escaliers extérieurs du château (entrée principale) et **LA SORTIE** se fera par les escaliers de la tour afin que les participants de chaque séance ne se croisent pas.



# DISPOSITIF D'AIDE AU RETOUR ET SOUTIEN D'ACTIVITES DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

## Suite à la crise sanitaire du COVID 19

### Préambule

La crise sanitaire liée au « COVID-19 » a entraîné, du fait des mesures sanitaires prises pour limiter la propagation du virus, un ralentissement considérable de l'économie.

Face à cette situation préoccupante, l'État et la Région Nouvelle Aquitaine ont mobilisé des moyens considérables pour soutenir les entreprises dans ce contexte.

La Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine a déjà pris un certain nombre de mesures de soutien à l'économie locale pour venir en aide aux entreprises :

- Le report de loyers de début mars à fin juin à l'ensemble des locataires des ateliers-relais portés par la Communauté de Communes et des professionnels de santé présents dans les Maisons de Santé ou cabinets médicaux de compétence intercommunale.
- En soutien à la trésorerie des entreprises, pour les travaux prévus au cours de cette année 2020 dans le cadre des dossiers DETR qui ne peuvent être exécutés à ce jour au vu des contraintes liées à la crise sanitaire et notamment les travaux écoles, la signature de l'ensemble des devis et le versement d'un acompte de 30% pour les travaux jusque 3 000 € et 50% au-delà sur présentation de factures d'acompte.
- En soutien à la trésorerie des entreprises, pour les dossiers portant sur les aides économiques aux entreprises dans le cadre du règlement d'intervention économique qui ont reçu un avis favorable de la Commission Économie, la possibilité d'un premier versement de l'aide sur présentation des factures acquittées même si l'ensemble des investissements prévus n'est pas réalisé.

La Communauté de Communes souhaite, au travers de ce nouveau dispositif d'aides établi en partenariat avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, la mise en place d'une aide directe, complémentaire aux dispositifs créés par l'État et la Région, pour soutenir les entreprises les plus impactées par la crise et maintenir le tissu économique du territoire.

Le présent règlement a pour objectif de définir les règles selon lesquelles la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine va attribuer cette aide exceptionnelle

## ARTICLE 1 : périmètre d'intervention

Les 50 communes de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine : Arfeuille Chatain, Auzances, Basville, Bellegarde en Marche, Bosroger, Brousse, Bussière Nouvelle, Champagnat, Chard, Charron, Chénérailles, Crocq, Dontreix, Flayat, Fontanières, Issoudun Letrieix, La Chaussade, La Mazière aux Bons Hommes, Lavaveix les Mines, La Villeneuve, Le Chatelard, Le Chauchet, Le Compas, Les Mars, Lioux les Monges, Lupersat, Mainsat, Mautes, Mérinchal, Peyrat La Nonière, Pontcharraud, Puy Malsignat, Reterre, Rougnat, Saint Agnant Près Crocq, Saint Bard, Saint Chabrais, Saint Dizier La Tour, Saint Domet, Saint Georges Nigremont, Saint Maurice Près Crocq, Saint Médard la Rochette, Saint Oradoux Près Crocq, Saint Pardoux d'Arnet, Saint Pardoux les Cards, Saint Priest, Saint Silvain Bellegarde, Sannat, La Serre Bussière Vieille, Sermur.

## ARTICLE 2 : Bénéficiaires

### Caractéristiques de l'entreprise :

Une entreprise ayant :

- de 0 à 5 salariés inclus
- son siège sur une commune du territoire de la Communauté de Communes
- son activité à titre principal, permanent, sédentaire ou non (y compris les créations et reprises d'entreprises) dans les domaines du commerce, de l'artisanat, de café-hôtellerie-restauration, dans une activité de service, ou dans une activité paramédicale inscrit à l'ordre. (Hors secteur tourisme qui fera l'objet d'un règlement spécifique)
- un chiffre d'affaire annuel entre 15 000 € et 500000 € pour toutes les activités de services (Référence 2019)
- un chiffre d'affaire annuel entre 25 000 € et 500000 € pour toutes les activités liées au bâtiment (Référence 2019)
- une baisse de l'activité liée à la crise : 40% de perte du CA sur les mois de mars/avril/ mai 2020

Soit par rapport soit à mars/avril/mai 2019,  
Soit par rapport à la moyenne mensuelle de 2019,  
Soit par rapport à la moyenne des mois de décembre 2019/janvier 2020/février 2020.

Par ailleurs, l'entreprise devra :

- Être à jour des déclarations de paiement de charges sociales et fiscales (tenant compte des reports exceptionnels accordés par l'État dans le cadre de la crise covid-19) à la date de dépôt de la demande d'aide.
- Ne pas avoir engagé une démarche de cessation ou de transmission d'activité.

Les entreprises créées depuis moins d'un an seront étudiées à partir des éléments fournis par l'entreprise et permettant de justifier des difficultés économiques liées à la crise.

*Toutefois, les élus de la Communauté de Communes se réservent la possibilité d'accompagner d'autres entreprises n'entrant pas forcément dans le descriptif ci-dessus mais dont la situation économique serait jugée critique (possibilité de fermeture ou de licenciement).*

### Structures juridiques éligibles :

Entreprises y compris individuelles

Toutes formes de sociétés

Travailleurs indépendants, autoentreprises et microentreprises dès lors qu'il s'agit de leur activité principale

### Les exclusions

Cf : annexe au présent règlement

## ARTICLE 3 : Montants de l'aide

Pour les entreprises sans salarié ou gérant avec statut salarié : 1 000 €

+ 500 € par salarié (jusqu'à 2 salariés hors gérant salarié)

+ 250 € pour les salariés suivants (jusqu'au 5<sup>ème</sup> salarié hors gérant salarié)

+ Abondement supplémentaire de 500 € pour les entreprises du secteur CHR (Café Hôtel Restaurant)

Soit une aide maximale de 3 250 €.

Seront aidés prioritairement les entreprises qui n'auront reçu aucune autre aide publique et celles qui pourront justifier d'un impact négatif fort de la crise sur leur activité.

#### ARTICLE 4 : Mise en Œuvre

Toute entreprise souhaitant bénéficier de ce dispositif pourra se rapprocher de la Communauté de communes afin d'obtenir le « formulaire de demande de soutien aux entreprises installées » soit par messagerie : [accueil@marcheetcombraille.fr](mailto:accueil@marcheetcombraille.fr), soit par courrier, soit sur le site internet :

<https://marcheetcombraille.fr/travailler/aides-aux-entreprises>

Et joindre l'ensemble des pièces justificatives demandées.

L'entreprise, par ailleurs, :

- s'engage sur l'honneur de l'exactitude des éléments fournis.
- s'engage à ne pas licencier les postes financés dans l'année qui suit l'obtention de l'aide
- accepte l'exercice postérieur du contrôle des informations par la Collectivité
- En cas de déclaration erronée, s'engage à effectuer le remboursement de l'aide indument perçue

Les demandes seront instruites par les services des chambres consulaires.

Après instruction, un jury composé d'élus communautaires se prononcera sur l'octroi ou non d'une aide.

Chaque entreprise recevra une notification de la décision.

Si l'aide est accordée, celle-ci fera l'objet d'une convention signée entre les parties.

L'aide sera versée en une seule fois et limitée à une seule demande par entreprise ou établissement si l'entreprise possède plusieurs établissements sur le territoire intercommunal.

L'attribution d'une aide ne constitue pas un droit pour le demandeur.

Les aides seront attribuées dans la limite des crédits disponibles pour ce dispositif.

#### ARTICLE 5 : Date limite de dépôt des demandes

Les demandes d'aides pourront être déposées jusqu'au 31 octobre 2020.

Les compléments d'informations ou de justificatifs demandés devront être fournis sous un délai maximal de 15 jours à compter de l'envoi de la demande de compléments.

#### ARTICLE 6 : Modalités de dépôts des dossiers

Les dossiers complets seront à envoyer

Soit par mail à l'adresse suivante :  
[accueil@marcheetcombraille.fr](mailto:accueil@marcheetcombraille.fr)

Par courrier à l'adresse suivante :  
Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine  
Rue de l'Étang - 23700 AUZANCES

***Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.  
Votre dossier réputé complet fera l'objet d'un accusé-réception.***

# **AMICALE PETANQUE DE LA SOURCE DU CHER**

**Cette année malheureusement est une année blanche comme pour la plupart des associations de notre commune. En effet le championnat hivernal a pris fin prématurément au mois de mars sans espoir de reprise au mois de septembre.**

**Le classement reste donc figé sans descente ni montée pour cette année.**

**Nos féminines sont à la 5<sup>ème</sup> place, ce qui est fort honorable pour leurs débuts dans cette compétition.**

**L'équipe 1 est 5<sup>ème</sup> de la poule A en 1<sup>ère</sup> division.**

**L'équipe 2 est 1<sup>ère</sup> de la poule B en 3<sup>ème</sup> division.**

**L'équipe 3 est 4<sup>ème</sup> de la poule A en 4<sup>ème</sup> division.**

**Enfin l'équipe des vétérans est 4<sup>ème</sup> en 1<sup>ère</sup> division.**

**Nos jeunes pousses n'ont pas pu démontrer leurs talents, toutes leurs compétitions ont été annulées.**

**Malheureusement l'équipe de Mérinchal a perdu contre Bonnat en coupe de France, laissant passer sa chance à plusieurs reprises.**

**Avec l'accord de la municipalité nous avons pu organiser nos 2 concours officiels prévus au mois d'août. Grace à une organisation rigoureuse répondant aux demandes gouvernementales face à la pandémie nos participants ont pu pratiquer leurs sports en toute sécurité.**

**Ces 2 journées ont permis de renouer avec la compétition et le club a reçu des remerciements sur les réseaux sociaux pour le dévouement de ses membres.**

**Pour conclure, j'espère que nous pourrons reprendre une saison normale en 2021.**



# M'TONIC Mérinchal



## SAISON 2019-2020

Avec ses 65 licenciés, répartis entre Gym, Zumba et Hip-Hop, la saison s'annonçait « musclée », mais le COVID nous a mis KO, du mois de mars au mois de mai.

Malgré tout, durant cette période, le CODEP a organisé des cours via internet et les réseaux sociaux.

Le mois de juin a permis des retrouvailles très attendues. C'est avec joie que nous avons partagé des balades dans notre commune de Mérinchal.

## SAISON 2020-2021

Le Club a repris ses activités le Mardi 15 Septembre, pour une nouvelle saison, tout en assurant le respect des mesures sanitaires.

Au-delà de la performance « physique », cette soirée est dédiée au bien-être, à la convivialité, tout cela dans le Bonne Humeur, le plaisir et l'énergie.

### **RENDEZ-VOUS TOUS LES MARDIS**

**COURS DE GYM : TOUS LES MARDIS SOIRS**

Gym Douce à 18 H 00 – Gym Tonique à 19 H 00

**COURS DE ZUMBA** - Séance à 20 H 15 (durée 1 h)

Ces trois cours sont dispensés par des animateurs diplômés et sont destinés à un large public (à partir de 15 ans) au Masculin comme au Féminin !!!!!



Entre octobre 2019 et septembre 2020, le théâtre Hélios comme nombre d'entre nous aura connu deux périodes très contrastées.

Fin 2019, l'année s'est terminée principalement autour du chant, avec le chœur de femmes de Nouvelle Aquitaine « Les Goules Poly », les chanteurs du groupe géorgien Chveneburebi, le concert de chants de Noël de l'ensemble creusois Cantiamo et les chants du monde portés par le chœur auvergnat Magnificat. Nous avons aussi été très touchés par les textes écrits par les étudiants de l'Université Clermont Auvergne, portés par deux comédiens et accompagnés au violoncelle, lors du spectacle « Il y a peut-être un trésor en moi ». Pour toutes ces dates, les spectateurs ont répondu présents et ces soirées sont toujours l'occasion de partages, d'échanges et de rencontres avec les artistes.

Après nos deux mois de pause annuelle, en janvier et février, nous avons redémarré début mars avec la présentation de saison qui s'annonçait particulièrement riche et variée, notamment en animations et spectacles scolaires.

Ainsi, la deuxième semaine de mars, nous avons organisé in-extremis des interventions artistiques auprès du lycée de Saint Gervais d'Auvergne et du collège et lycée de Pontaumur. Les jeunes qui avaient étudié *Le Petit Prince* ont pu rencontrer les artistes avant le spectacle, y assister le vendredi matin et discuter avec les artistes après la représentation. Tout cela s'est déroulé juste avant la tombée de l'interdiction de réunion de plus de 100 personnes, ce qui nous a tout de même permis d'organiser la séance publique le samedi 14 mars, bien sûr complète et pour le plus grand bonheur de tous, mais avec la frustration de ceux qui n'ont pas eu de places. C'était le soir de l'annonce de la fermeture des théâtres et autres lieux de spectacles... pour le lundi suivant. Promis, nous reprogrammerons *Le Petit Prince* en 2021.

Nous avons donc dû annuler 8 spectacles entre mars et juillet, ainsi que le stage de création artistique, pourtant complet, pour les jeunes de 7 à 17 ans, encadré cette année par 6 artistes. À notre grand regret, il nous a paru impossible de maintenir ce stage dans le respect des règles sanitaires en vigueur pour les séjours avec hébergement, qui auraient changé de façon drastique le climat dans lequel nous souhaitions accueillir les enfants.

Les spectacles annulés seront quasiment tous reprogrammés pour 2020 ou 2021 et le stage est d'ores et déjà reconduit pour les dates du 6 au 11 juillet 2021. Les inscriptions sont ouvertes.

Début août, nous avons repris notre programmation, en plein air, avec le vendredi 7 août un concert de musique classique et le samedi 29 août un concert de musique africaine.



« Le Petit Prince » de la compagnie le Vélo Volé, en mars au théâtre Hélios. Ils reviendront en 2021 !

Voici les prochaines dates prévues pour 2020 :

**Le samedi 12 septembre**, Jean-Yves Girin, avec « Le sourire de Lisa », nous proposera sa pseudo-conférence à la poursuite du bonheur. Il nous montrera ainsi que le rire ne nuit pas à la réflexion ni à la profondeur !

**Le samedi 26 septembre** ce sera au tour d'Eva Rami de faire vivre le théâtre Hélios avec son seul en scène « T'es toi ». Une pièce maîtrisée de bout en bout avec un vrai scénario, beaucoup d'humour, d'émotion, de talent et de bonne humeur...

**Le samedi 17 octobre** nous retrouverons la compagnie Anaya et son concert Azadi qui devait se jouer initialement le 8 mai. Une musique sensible et aérienne.

**Du 7 au 9 novembre**, place au spectacle tout public avec le magnifique spectacle d'ombre « Les habits neufs de l'empereur » de la compagnie L'escale.

**Le samedi 21 novembre**, retour du théâtre avec l'émouvant voyage « Les travailleurs de la mer » sur un texte puissant de Victor Hugo, porté par la compagnie Livsnerven.

**Les 11 et 12 décembre** un autre spectacle tout public avec « L'histoire d'une mouette et du chat qui lui apprend à voler », et enfin les **samedi 19 et dimanche 20 décembre** nous accueillerons la compagnie de danse Claire Ducreux pour un spectacle poétique qui, nous l'espérons, illuminera cette fin d'année.

Réservations et renseignements : **05 55 66 10 78** ou sur le site **www.theatrehelios.fr**  
Théâtre Hélios – Marlanges – 23420 Mérinchal

## LE CLUB DE LA SOURCE DU CHER

Cette année étant bien particulière en raison de la crise sanitaire, l'activité au sein de notre club a été fortement impactée, au grand regret de nos adhérents.

Beaucoup aspirent à un retour à la normale, le climat incertain et l'isolement perturbent. Les retrouvailles des mercredis, moments de divertissement, convivialité et partage très prisées manquent cruellement, il est difficile de se projeter.

Malgré tout, si la situation le permet, nous pensons poursuivre notre planning du 3<sup>ème</sup> trimestre à savoir :

12 septembre : sortie Patrimoine à Bort les Orgues,

30 septembre : conférence avec Pro-Confort,

18 octobre : repas d'automne,

4 novembre : gâteaux d'anniversaire,

8 novembre : loto,

13 décembre : repas de fin d'année,

Petites randonnées et le Patrimoine de nos villages.

Tout ceci restera à confirmer bien évidemment dans l'expectative d'un retour à une vie plus sereine.

Le club a subi une légère modification au niveau du Conseil d'Administration.

Mme Nicole TERRASSE a été remplacée par Mr Rémy BADIER. Nous la remercions pour son implication et sa grande générosité.

### Le bureau devient donc :

Président : Philippe LEBAYLE

Présidente Adjointe : Guylaine LAURAIN

Secrétaire : Francette FRADET

Secrétaire Adjointe : Odette LEBAYLE

Trésorière : Marie-Laure JAY-MYLLE

Trésorière Adjointe : Mireille AYMARD

### Membres :

Odette CLERMONTTEL – Marie-Paule GILBERT – Jeannine ROBERT – Jocelyne ROBERT – Brigitte TAILHARDAT – Rémy BADIER - Jean-Marc BOURDEAU – Guy DUBREUIL – Michel EMPSON.

L'atelier modelage qui a vu le jour en septembre 2019 a suscité la curiosité et la passion de certains. Une fois par mois, ils s'adonnent à leur art sous l'œil de leurs professeurs Marie-France et Jean-Marie. Un moyen de lâcher prise, de s'exprimer en toute liberté !

Toutes les autres activités se déroulent chaque mercredi.

Le programme n'est pas exhaustif, toute suggestion sera étudiée, toutes les bonnes volontés sont admises avec plaisir, osez faire le pas !!!.

# Trisomie

## CREUSE

Notre association a connu une année 2019 bien remplie, au cours de laquelle nous avons fait de belles rencontres.

L'opération « Petits Déjeuners » a encore fait l'objet d'un beau succès avec **4408** petits déjeuners servis. Le 14 mars nous devions fêter nos **10 Ans** avec vous, nous avons programmé un repas dansant mais cet événement est reporté pour les raisons sanitaires que nous subissons tous. De ce fait l'année 2020 est beaucoup plus calme, nos activités reprennent doucement... Nous avons toujours des idées en tête. En novembre nous vous avons annoncé la prochaine édition des « Petits Déjeuners » en mars 2021, espérons que d'ici là les rassemblements soient de nouveaux autorisés.... Bien évidemment nous vous tiendrons au courant.

Toute l'équipe de Trisomie 21 Creuse vous remercie très sincèrement pour votre engagement à nos côtés depuis 10 ans maintenant.



## TERRA AVENTURA AU MONTAURAT !

Privé de ses visiteurs de la Saint Jean pour cause de Covid, le Montaurat était bien triste à l'idée de passer l'été tout seul. Mais voilà, c'était sans compter l'arrivée de Terra Aventura ! Mais quesako Terra Aventura ?

Terra Aventura, c'est une chasse au trésor pour petits et grands qui permet de découvrir les richesses patrimoniales et naturelles d'un site au cours d'une balade originale. Le parcours se fait à l'aide d'une application sur smartphone. Vous installez « Terra Aventura », et le tour est joué. Il ne vous reste plus qu'à suivre le circuit en répondant aux questions afin de découvrir la cache et le mot mystère.

Le circuit mis en place au Montaurat, en partenariat avec la commune de Mérinchal, la communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine et la région Nouvelle-Aquitaine, s'intitule « *Quand le bâtiment va, tout va* ». Il emmène les « Terraventuriers » sur les traces des maçons de la Creuse au fil des chemins creux du village et des énigmes proposées tout au long de la balade.

Le parcours a été mis en ligne le 11 Juillet et a accueilli près de 300 personnes au cours des trois premières semaines. Les retours des participants sont très positifs avec souvent une mention spéciale pour l'entretien du village et la beauté de son environnement.

Ainsi, le Montaurat avait retrouvé sa gaieté, résonnant des rires des enfants et leur dévoilant ses secrets au détour de ses chemins et cachettes.

Mais malheureusement, au soir du 11 Août, il a été traversé par une tornade qui a emporté sur son passage de nombreux arbres et surtout le tilleul de Sully qui dominait le village depuis des siècles.....

Depuis, la cime du Pieu a changé de visage et le Montaurat pleure son vieil arbre.

Mais tout cela n'a pas découragé les visiteurs qui continuent à chercher la cache Terra Aventura et à venir nombreux découvrir avec envie notre coin de nature.



### Quand le bâtiment va, tout va !

👍 4

**Poi'z :** Zouti - Savoir-faire

**Ville :** Le Montaurat (Mérinchal)

**A faire en :** 🚶

**Difficulté :** ■■■■

**Terrain :** ■■■■

**Durée :** -1h

**Kilométrage :** 1km



# Fédération Nationale des Anciens Combattants

Algérie - Maroc - Tunisie

## Amicale de MERINCHAL

---

### Condoléances

Nous adressons à nouveau nos sincères condoléances à notre ami Joseph LAPORTE ainsi qu'à sa famille, pour le décès de son épouse Jeanine.

### Félicitations :

à Madame Marie-Françoise VENTENAT réélue Maire et à l'ensemble de son conseil municipal.

- Cette année est exceptionnelle.

- certaines commémorations n'ont pu se dérouler normalement pour les raisons sanitaires que l'on connaît.

-

Ont eu lieu conformément aux directives gouvernementales.

le 19 Mars , Fin de la guerre d'Algérie

- La cérémonie du 8 MAI, Armistice de la guerre 1939 – 1945, un porte drapeau, un délégué de la municipalité.
- La cérémonie à Manérol le 6 juin 2020, en comité restreint.

- Appel du 18 Juin deux Porte drapeau, quatre représentants des anciens combattants , un représentant de la Municipalité.

- Cérémonie de Roussines a eu lieu le 26 Juillet 2020

- A l'heure actuelle il m'est impossible de fixer l' A.G de l' Amicale.  
- A noter que le comité départemental nous a fait savoir que le congrès qui devait se tenir à EVAUX - LES- BAINS a été annulé et reporté au printemps 2021.

# LES AMIS DU CHATEAU DE LA MOTHE

Comme toutes les associations du pays, les Amis du Château de la Mothe ont dû cesser leurs activités en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Tous les rendez-vous à la bibliothèque ont été stoppés : Les Contes de la Mère Inchal, Les Murmures du Cher. Il a fallu annuler les 21èmes Floréales, puis le spectacle Coquelicotés prévu à l'intention des enfants des écoles et, enfin le concert de la fête patronale.

Une très large majorité des membres de l'équipe a souhaité organiser, du 2 au 16 août, l'exposition d'été consacrée aux « 100 lithographies de peintres contemporains ». Un protocole sanitaire a été signé avec les services de la Préfecture.

Pourquoi avoir organisé cet événement dans le contexte sanitaire actuel ?

Il était nécessaire de redémarrer l'activité, ne serait-ce parce que la vie doit continuer, qu'il va falloir apprendre à vivre avec le virus et qu'il était aussi important de proposer une animation aux habitants de ce territoire et à ceux qui ont choisi d'y séjourner pendant la période estivale.

Plusieurs particularités à cette exposition

-Ce n'est pas une exposition comme les autres puisqu'aucune œuvre n'est à la vente. Il s'agit de la présentation d'une collection d'une centaine d'œuvres qui a été offerte à la commune de Mérinchal par l'artiste-peintre Jean Triolet. Cette collection appartient désormais au patrimoine artistique de la commune.

-Cette exposition propose de découvrir quelques grandes signatures de la peinture contemporaine comme Pierre Ambrogiani, Bernard Buffet, Jean Cocteau, Salvador Dali, Léonor Fini, Jean Janssen, Pablo Picasso ... Mais aussi des peintres moins connus du grand public mais qui ont marqué leur époque et qui ont fait de belles carrières de peintres comme Jean Triolet.

-Elle offre également une belle diversité dans son approche de l'art pictural du XXème siècle.

Toute l'équipe remercie Mme le Maire et son Conseil Municipal, ainsi que Mme la Présidente du Conseil Départemental, pour la reconduction de leurs subventions malgré l'arrêt des activités lié à ces temps troublés.

**PROCHAIN RENDEZ-VOUS :**  
**LES AUTOMNALES DE MERINCHAL**  
**DU 18 AU 25 OCTOBRE 2020**  
(sous réserve de l'évolution sanitaire)

D'ores et déjà, le spectacle de jazz n'aura pas lieu puisque le Festival Jazz à La Sout est annulé.

**Merci à tous ceux et toutes celles qui nous suivent et qui nous apportent leurs encouragements ! Si des jeunes ou des moins jeunes souhaitent nous rejoindre, ils seront les bienvenus, chacun travaillant selon ses disponibilités.**

**Contact: 05 55 67 20 38 ou [acm23@laposte.net](mailto:acm23@laposte.net)**



**Exposition « 100 lithographies de peintres contemporains »  
Château de la Mothe à Mérinchal du 2 au 16 août 2020**

## LE COMITE DE LOISIRS

*Cette année fût un peu particulière, l'épidémie a également bouleversé la vie associative, toutes les manifestations n'ont pu avoir lieu. En effet, notre traditionnel concours de belote qui devait se tenir le 14 Mars n'a pu être maintenu. Aussi, au mois d'Avril nous avions pour ambition d'organiser un repas à thème. Malheureusement cela n'a pas pu se produire, tout comme la fête patronale qui a dû être annulée aux grands regrets des Mérinchalois. Tout compte fait, nous n'avons pu organiser que deux manifestations qui se sont déroulées à la fin de l'année 2019.*

### 1) Soirée raclette

Une fois n'est pas coutume, nous avons décidé de proposer à nouveau une raclette. Nous en avons déjà organisé une en 2016 et elle avait rencontré un franc succès. Le menu à 12€ proposant un kir, de la raclette à volonté accompagnée de salade, de la glace et un café a séduit une centaine de personnes. Pour cette soirée, nous avons travaillé avec les producteurs locaux en nous procurant du fromage Mont Lait. La soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse autour de la dégustation de cette raclette qui a fait l'unanimité.

### 2) Téléthon

Comme à son habitude, le comité de loisirs a prêté main forte pour la bonne cause qu'est le **Téléthon**. Cette manifestation s'est déroulée le Samedi 7 Décembre 2019 dans l'ancienne cantine. Avec l'aide des Bécane de Mérinch' et de l'APE, nous avons pu proposer diverses activités tout au long de la journée : vente de viennoiseries, de brioches et de pains cuits dans le four du Montaurat – et bien sûr le fameux et traditionnel vin chaud ! – lâcher de ballon, baptême de moto. Cette journée a permis de reverser 1252 € à l'association AFM Téléthon.

*Malgré la crise sanitaire que nous avons tous connue, nous tirons tout de même un bilan positif de ces deux manifestations et espérons faire mieux pour 2021 ! Nous tenons à remercier la municipalité d'avoir maintenue notre subvention. Cela va nous permettre de voir plus grand pour la fête patronale 2021.*

Toutes les personnes qui seraient intéressées pour intégrer notre petite et dynamique équipe, n'hésitez pas à nous contacter :



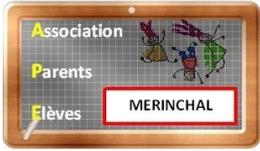
Alexandre LABAS 06 23 67 00 23  
Comité des Fêtes Mérinchal



[cdfmerinchal23@gmail.com](mailto:cdfmerinchal23@gmail.com)

cdfmerinchal





## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MERINCHAL

Encore une année scolaire de passée. Et quelle année !

Depuis 2 ou 3 ans, certains parents émettaient leur mécontentement lors de la réunion de rentrée des écoles, quant au fait que notre association n'était pas ou peu connue des familles.

Partis de ce constat, nous avons donc décidé d'organiser une soirée de présentation de notre association, autour d'un apéritif dinatoire, dès le mois d'octobre.

Malheureusement, le peu d'enthousiasme suscité par cette initiative nous a obligés à annuler la soirée.

Malgré la déception, nous avons, comme chaque année, participé au Téléthon et au Noël des écoles.

En janvier, sous l'impulsion et les conseils de Madame Le Maire, les statuts de l'Association, plus que datés, ont été complètement réécrits.

Un nouvel élan était donné avec l'élection d'un nouveau bureau\*, de nouvelles idées, de nouveaux projets...et une arrivée de membres actifs motivés.

Nous voilà donc repartis dans l'organisation des festivités de l'année : carnaval, loto, repas de la fête des écoles etc....

Malheureusement, nous n'aurons pas le temps de voir se réaliser nos projets, dame COVID passant par là !

Un confinement plus tard, l'année scolaire était presque terminée et la situation sanitaire ne nous a pas permis de rattraper le temps perdu.

Une année blanche donc, mais nous espérons pouvoir retrouver une activité associative « normale », dès que possible.

Un dernier mot pour remercier chaleureusement Fabien Fradet, qui a cédé sa place au sein du bureau après de nombreuses années au service de l'APE.

A très vite !

L'équipe de l'APE

\*Nouveau bureau 2019-2020 :

Président : Renaud MICHON

Vice-Présidente : Sonia ALVAREZ

Trésorière : Sabrina ROTTURA

Trésorière adjointe : Karine SALVAT

Secrétaire : Karine BARON

Secrétaire adjointe : Virginie BOUSSAGEON



## COMITE DE JUMELAGE DE MERINCHAL-OHNINGEN

L'année 2019 s'est terminée par son traditionnel Marché de Noël au sein du château de la Mothe. Comme à son habitude, cette manifestation a connu un franc succès.

Au mois d'octobre 2019, nous avons reçu une dizaine d'Amis d'Ohningen pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire. Ce rassemblement entre nos deux communes s'est déroulé sans trompette ni fanfare mais avec beaucoup de joie et d'Amour.

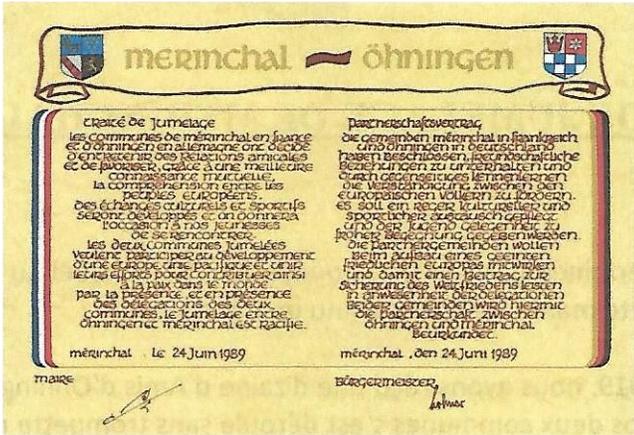
Le 23 janvier 2020, s'est tenue l'Assemblée générale. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment :

- Le bilan des manifestations 2020,
- La validation des comptes,
- Le vote d'une subvention de 150 € au profit de l'association « Le Bruit de la Source » à Mérinchal,
- Et la démission du bureau du comité de Jumelage dont certains membres oeuvraient depuis une trentaine d'années.

Afin de faire face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus COVID-19, il a été décidé de reporter la réunion de l'ancien et des volontaires du nouveau bureau du Comité de Jumelage. Normalement, si les conditions le permettent, ce rassemblement aura lieu au cours du mois de septembre en présence de Serge BOUSSANGE pour l'installation de cette nouvelle équipe.

En raison de la crise sanitaire et du report pour l'installation du nouveau bureau, nous avons adressé le 29 juin, un courrier à Madame la Maire pour lui signifier que nous ne sollicitons pas cette année le soutien financier de la municipalité.

Une nouvelle ère s'ouvre pour le Comité de Jumelage. L'ensemble des membres de l'ancien bureau souhaite tout le bonheur et la réussite pour l'avenir de cette très belle association.





# USSM



La saison 2019-2020 restera une année atypique pour L'USSM et le football en général car les championnats se sont arrêtés début Mars à cause de la crise sanitaire.

Voici le bilan de la demi-saison passée:

### **Équipe fanion: Championnat de Départemental 1**

13 matchs joués, 6 victoires 4 nuls et 3 défaites. Les joueurs d'Aubin Bretonnais réalisent une saison honorable en terminant sur la dernière marche du podium.

### **Équipe B: Championnat de Départemental 2**

13 matchs joués, 5 victoires, 4 nuls et 4 défaites. L'équipe de Julien Laporte se classe 6<sup>ème</sup> de sa poule.

### **Équipe C: Championnat de Départemental 4**

11 matchs joués, 6 victoires, 1 nuls et 4 défaites. L'équipe de Laurent Batlle et Yannick Mouillerat termine 3<sup>ème</sup> de son championnat.

### **Équipe féminine 1: Championnat de 1<sup>ère</sup> division**

11 matchs joués, 4 victoires, 2 nuls et 5 défaites.  
Les filles d'Alexandre Marleix terminent à la 5<sup>ème</sup> place.

### **Équipe féminine 2: Championnat de 2<sup>ème</sup> Division**

9 matchs joués, 1 victoire et 8 défaites.  
Les joueuses d'Alexis Westrelin se classent 9<sup>ème</sup>.

Quelques changements dans l'équipe dirigeante pour la saison 2020 /2021 avec notamment l'arrivée du nouvel entraîneur Laurent Colombier qui remplacera Aubin Bretonnais à qui nous adressons tous nos remerciements.

Laurent sera chargé des entraînements des équipes masculines seniors et sera responsable de l'équipe fanion. Il sera assisté de Vincent Chefdeville.

Julien Laporte et Nicolas Gorse suivront l'équipe B. Laurent Batlle et Yannick Mouillerat l'équipe C.

Du côté des filles Alexis Westrelin assurera les entraînements et sera responsable de l'équipe féminine 2 avec Théo Leclercq. Alexandre Marleix suivra l'équipe féminine 1.

Cette année devait aussi être l'année des 20 ans de la section féminine. Cet anniversaire était prévu le 11 juillet. Il est donc reporté au 10 juillet 2021.

**Merci à vous tous pour votre investissement au quotidien pour le Club.**

**Composition du bureau:**

Président : Jean François Rosseel

Vice-présidents: Yoann Paulaeck et Benjamin Vergne

Trésorier: Daniel Chefdeville

Trésorière adjoint : Vanessa Magnier

Secrétaire: Thomas Demeneix

Secrétaire adjoint : Alexis Westrelin



**Journée détente au Puy Pariou**



## AMICALE SAPEURS POMPIERS



Une page importante de notre centre s'est tournée en ce début d'année 2020. En effet le 24 février dernier le Capitaine Jean-Pierre Demeneix atteint par la limite d'âge est contraint de prendre sa retraite.

Entré au centre de secours de Mérinchal le 28 Septembre 1978, il est promu Caporal en 1985 puis Sergent en 1989. Il est nommé chef de centre le 27 Août de cette même année et occupera cette fonction jusqu'au 23 janvier 2016. Jean-Pierre obtient le grade de Lieutenant le 1er Septembre 1992 puis sera nommé Capitaine le 1er Juillet 2005.

Après plus de 42 ans passés au service de la population locale dont 30 années de chef de centre il prend sa retraite. Bravo à toi Jean-Pierre pour cette longue et belle carrière chez les Sapeurs-pompiers. Nous te souhaitons tous une très bonne retraite bien méritée.



Bonne retraite Jean-Pierre

Toujours coté effectif, trois nouvelles recrues ont regagné nos rangs depuis la dernière édition du bulletin municipal, il s'agit d'Anaïs Souchal, Fabien Westrelin et Bruno Bortone. Bienvenue à eux.

Cette année aura malheureusement été marquée par la pandémie Covid 19 qui a touché le pays et qui nous a contraints de suspendre toutes les activités de notre Amicale depuis Mars dernier. La crise sanitaire devrait encore perturber les prochaines manifestations.

Soyons vigilants face à ce virus qui circule toujours et continuons de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale qui sont certes contraignantes et peu habituelles, mais c'est en les appliquant que nous parviendrons à reprendre une vie normale.

Enfin nous aurons une pensée pour notre ami Dédé Faucher ancien sapeur-pompier de notre centre qui nous a quittés récemment.



# Cher en scènes, Présentation d'une nouvelle association.

L'association Cher en scènes est née en janvier 2020.

Elle a pour objet l'organisation d'ateliers, de spectacles, de stages... de l'art de la scène. Si l'association est nouvelle, vous avez déjà vu les spectacles de l'atelier théâtre de Mérinchal : depuis 4 ans maintenant nous avons eu l'occasion de vous présenter Histoires d'en rire (saisons 1, 2, 3), Le médecin malgré lui, Toi et moi.

Nous avons prévu cette année de jouer des pièces de Tchekhov, mais crise sanitaire oblige, nous avons dû reporter notre projet.

La principale activité aujourd'hui est l'atelier théâtre qui regroupe huit personnes (quatre hommes et quatre femmes). Il devrait s'élargir à la rentrée avec l'arrivée de deux ou trois nouveaux participants. Nous nous retrouvons tous les jeudis soir pour 3 heures de travail : Une heure d'improvisation et deux heures de répétition du spectacle à venir. Il est possible de ne faire que l'un des deux ateliers. Lorsque nous avons choisi notre spectacle, c'est Anne Lemeunier qui assure la mise en scène et nous fait travailler les points techniques de notre jeu d'acteur.

Les contraintes sont stimulantes pour la créativité et nous sommes prêts à trouver des idées pour vous divertir dans le respect des contraintes sanitaires... Il est probable que nous développions le spectacle de rue dans les mois à venir et nous avons travaillé et répété Tchekhov en extérieur.



Vous pouvez venir nous rejoindre à tout moment si l'expérience vous tente.

Pour tout renseignement, contacter Christiane Rabasse 06 76 60 54 92 ou Odile Labas 06 83 05 11 88.

## ASSOCIATION « SUR LES SENTIERS DE L'ART »

L'évènement majeur de cette année 2019/2020 est l'installation d'une cabane à livres à Létrade, route du Lac. Des livres et revues sont à disposition de lecteurs de passage. Un banc invite à une lecture immédiate. Le principe de toute cabane à livres est d'offrir des inattendus de lecture et de donner une seconde vie à des écrits. Le lecteur peut emprunter un ou plusieurs livres, les garder pour lui ou les remettre après les avoir lus, dans cette cabane à livres ou dans une autre. Cette cabane fait écho à l'armoire à livres située dans le hall d'accueil du théâtre Hélios à Marlanges. Si vous souhaitez donner des livres, téléphonez au 06.44.86.05.98.

Côté ateliers d'art :

L'association a été présente au club de la Source du Cher pour une initiation au modelage sous la forme d'une séance mensuelle. La formation se clôturera par une exposition des œuvres réalisées.

L'association a également animé régulièrement des ateliers d'éveil à la création auprès de jeunes de l'association « Trisomie 21 Creuse ».

Enfin, « Sur les Sentiers de l'Art » a été présente dans des expositions à Mérinchal, à Saint-Georges Nigremont, à Guéret et à Aubusson.

« Sur les sentiers de l'Art »    Marlanges    23420 Mérinchal

Siret: 820 048 031 00018

06.73.47.60.21

06.81.25.17.83

06.44.86.05.98

Président: Jean-Marie Duret



## Les enfants de Mérinchal Morts pour la France Conflit 1939-1945

**Mallet François-Marcel** : 32 ans, de La Vernède, fils de Joseph et de Marie Trapon, Canonnier au 41<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne, 12<sup>ème</sup> Compagnie Autonome d'Ouvriers d'Artillerie, Matricule n° 997, Corps n° 583, décédé accidentellement le 9 septembre 1939 au Hameau de Breuty commune de La Couronne. (Charente). Inhumé dans le cimetière communal de Mérinchal.

**Charrière Henri-Léon-Lucien** : 33 ans, de La Peyrouse, fils de Raoul-Auguste et de Marie Eugénie Pangaud, marié à Marie Suzanne Ragon, Sapeur-Mineur de 1<sup>ère</sup> Classe au 15<sup>ème</sup> Régiment du Génie, 1<sup>er</sup> Bataillon, 3<sup>ème</sup> Compagnie, Matricule n° 969, Corps n° 3067, décédé des suites de blessures de guerre le 22 mai 1940 à l'hôpital Ribot à Saint-Omer. (Pas-de-Calais). Inhumé dans le cimetière Communal de Mérinchal.

**Giraudon Jean-Marie** : 28 ans, du Mondayraud, fils de François-Paul et de Félicie-Augustine Lhardy, marié à Marcelle-Lucie Dubreuil, Canonnier-Servant au 21<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Campagne, 605<sup>ème</sup> Batterie Antichars, Matricule n° 585, Corps n° 1799, décédé des suites de blessures de guerre le 14 juin 1940 à Villemoiron-en Othe (Aube). Inhumé dans le cimetière communal de Mérinchal.

**Poÿlo Albert-Jacques-Joseph** : 31 ans, du Bourg, fils d'Henri-Léon et de Rose-Léonie-Aimée Aillaud, marié à Marcelle-Marie-Justine Couturier, Lieutenant au 38<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, Compagnie Hors-Rang, Matricule n° 4806, Corps n° 2877, décédé des suites de blessures de guerre le 31 mai 1940 à l'hôpital Saint-Sauveur à Lille. (Nord). Inhumé dans le cimetière communal de Mérinchal.

**Trapon Marius** : 26 ans, de Lazereix, fils de Pierre et de Trapon Jeanne, Soldat au 4<sup>ème</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains, 1<sup>er</sup> Bataillon, Matricule n° 616, Corps n° 521, tué au combat le 12 juin 1940 à Condé-sur-Marne. (Marne). Inhumé dans cimetière communal de Mérinchal.

**Villetelle Michel-Marius** : 34 ans, fils de Jean-Moïse et de Marie-Christine Rivet, Conducteur au 49<sup>ème</sup> Train Auto, Matricule n° 1008, Corps n° 1656, décédé de maladie contractée en captivité le 19 mai 1941 à l'hôpital du Lazaret du Stalag-II-A de Neubrandenburg. (Allemagne). Inhumé dans le cimetière communal de Mérinchal.

**Lagorsse Raymond-Alexandre** : 28 ans, du Montaurat, fils de Jean-Adolphe et de JeanneMarie Bannet, Soldat au 90<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, 1<sup>er</sup> Bataillon, 3<sup>ème</sup> Compagnie, Matricule n° 617, Corps n° 6037, décédé de maladie contractée en captivité le 19 août 1941 à l'hôpital Sainte-Élisabeth d'Hünfeld. (Allemagne). Inhumé dans le cimetière communal de Mérinchal.

**Sourioux Jean-Baptiste-Joseph-Ernest** : 49 ans, fils de Jean-Baptiste et de MargueriteMarthe Legrand, marié à Lucie-Alice Barnet. Capitaine au 227<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, Matricule n° 1220, Corps n° 15597, fait prisonnier le 23 juin 1940, il fut rapatrié d'Allemagne le 19 août 1941. Député de La Creuse depuis le 26 mars 1939 et Président Départemental de la Légion Française des Combattants, c'est un patriote et adversaire des Nazis, il sera arrêté sur dénonciation le 9 janvier 1944 à Aubusson, pour s'être opposé ouvertement à la collaboration avec l'Allemagne et s'être attaqué à la milice et à son chef Darnand. Déporté au camp de Buchenwald, décédé dans des circonstances inconnues le 20 mai 1944 à Mittelbau-Dora. (Allemagne).

**Langlade André-Félix** : 18 ans, du Bourg, fils d'Auguste-Clément et de Berthe-Juliette Trapon, Engagé Volontaire au 13<sup>ème</sup> Bataillon F.T.P. (Francs-Tireurs-Partisans), affecté à la 2105<sup>ème</sup> Compagnie, tué au combat le 14 juillet 1944 à la Clairière de Clairavaux près Felletin. Inhumé dans le cimetière communal de Mautes.

**Bussière Henri-Marius** : 34 ans, du Malcheptel, fils d'Antoine et d'Antoinette Gironnet, Soldat au 105<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, Matricule n° 2152, Corps n° 4724, décédé de maladie contractée en captivité le 6 avril 1945 à Gzertochiva. (Pologne).

**Faure Marcel-Auguste** : 27 ans, de La Chassagne, fils de Marien et de Françoise Monnet, Engagé Volontaire au F.T.P.F de Gabriel Péri, puis Capitaine F.F.I. au 5<sup>ème</sup> Bataillon d'Infanterie, Matricule n° 1028, Corps n° 8047, tué au combat le 13 avril 1945 à Schawan près de Nettenburg. Inhumé dans le cimetière militaire de Wilferdingen, Carré 1, Tombe n° 37. (Allemagne).

**Coulanjon Léon-Marie-Félix-Auguste** : 23 ans, du Bourg, fils de Jean-Auguste et de MarieSylvie Bellot, arrêté à Mérinchal pour fait de Résistance, décédé de maladie contractée en captivité et de mauvais traitement le 23 avril 1945 au Lazaret de Linz III. (Autriche).

**Laporte Alfred-Victor** : 31 ans, du Bourg, fils de Jean-Marius et de Maria-Sarra Majoux, 1<sup>er</sup> Canonnier-Servant au 1<sup>er</sup> Groupe du 16<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie Divisionnaire Auto, Matricule n° 601, Corps n° 7800. Fin mai 1940, lors de l'évacuation de l'armée Française sur les plages de Dunkerque, Alfred embarqua avec son Régiment sur le torpilleur Français Siroco. Le navire est alors pris par la mitraille Allemande et coulé le 31 mai 1940 au large de Dunkerque, de nombreux soldats se jettent dans la mer, alors que d'énormes quantités de mazout sortent des cuves éventrées du bâtiment, Alfred pour sauver un de ses camarades de la noyade, absorba du carburant déversé dans la Manche qui le rendit malade, il décédera après de longues agonies le 27 juillet 1945 à Mérinchal. Inhumé dans le cimetière communal de Mérinchal.

**Chaffraix Jean-Maurice-André** : 35 ans, du Baudeix, fils de Jean et de Célestine-Françoise Desseauve, marié à Renée-Pierrette Antoinette Morel. Sous-lieutenant au Réseau Brutus à Lyon, il fut dénoncé puis arrêté par la Gestapo de Klaus Barbie, après avoir été torturé il est déporté à Buchenwald. (Allemagne). Libéré le 11 avril 1945 par la 7<sup>ème</sup> Armée Américaine, il décédera de maladie contractée en captivité le 20 septembre 1946 à l'hôpital de Montluçon.

**Bernard Chevalier**

## Un peu d'histoire locale : Lazereix ou le “confinement” et la “distanciation sociale” version médiévale...

A Mérinchal, comme dans tout le pays, le confinement imposé à l'ensemble de la population du 14 mars au 10 mai 2020 pour endiguer la propagation de la pandémie du coronavirus a marqué les esprits par son aspect inédit...de mémoire humaine, car à l'échelle de l'histoire universelle, le principe du “confinement” – et ses corollaires les “gestes barrières” et “la distanciation sociale” – n'est pas nouveau. Sans remonter au déluge, nous en avons un témoignage local conservé dans le toponyme Lazereix.

En effet, au Moyen Age, une autre maladie infectieuse redoutable, la lèpre - transmise par un bacille apparenté à celui de la tuberculose - s'est installée de façon endémique en Occident, et a frappé l'ensemble de la population, sans distinction sociale aucune. Et comme, à la différence de la peste, elle ne provoquait pas de mort à court terme, elle a entraîné la prise d'une mesure pérenne: la création d'établissements charitables nommés lazarets, réservés aux lépreux, pour ‘confiner à vie’ les personnes souffrant de cette pathologie - Ce nom de lazaret vient du personnage nommé Lazare évoqué dans la célèbre parabole “Lazare et le mauvais riche” rapportée dans l'évangile de Luc (chapitre 16, versets 19 à 31), et décrit comme “pauvre” et “tout couvert d'ulcères”.

Notre province d'alors, l'Auvergne, ne fut pas épargnée par le mal, et, dans le diocèse de Clermont, dont la paroisse de Mérinchal a dépendu jusqu'au Concordat de 1801, ce type d'établissement s'est multiplié aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Le spécialiste actuel de la question, Johan Picot, chargé de cours à l'Université Clermont-Auvergne, en a dénombré 76 au XV<sup>e</sup> siècle. Pas de planification systématique pour autant : selon lui, *“la création des lieux d'assistance pour lépreux peut être le fruit de fondateurs très différents : l'Église, les seigneurs, les comtes, les communautés d'habitants”*. Pour l'heure, nous ignorons le nom du fondateur de l'établissement de Lazereix.

Ce qui est certain en revanche est que *“son implantation ne tient pas du hasard”, car “chaque site révèle des stratégies sanitaires et sociales, fruits de choix anthropiques mûrement réfléchis. En effet, qu'elles soient fondées par l'Église, les villes, le comte ou des seigneurs, les léproseries ont un rôle à jouer à l'échelle du territoire au sein duquel elles prennent position. Le but de ces lieux d'assistance est bien sûr la prise en charge des victimes de l'endémie lépreuse, mais l'édification d'une léproserie peut aussi servir à structurer l'espace en délimitant, par exemple, le territoire paroissial ou en servant de repère aux ressorts administratifs ou judiciaires.”* C'est bien le cas à Lazereix, qui forme une borne entre le territoire des paroisses de Saint-Avit et de Mérinchal. Ainsi, contrairement à une idée reçue, *“les communautés lépreuses n'apparaissent donc pas rejetées par les populations valides ; au contraire, elles appartiennent et participent pleinement à l'environnement qui les accueille. Cela traduit une certaine préoccupation des autorités locales en matière de santé et d'ordre public et justifie le contrôle du territoire. La vocation des établissements de soins adaptés aux lépreux réunit donc deux fonctions distinctes que sont l'assistance médicale et, dans une moindre mesure, la structuration territoriale.”* Celui de Lazereix satisfaisait bien ces deux exigences.

En outre, l'édification d'une léproserie répondait à des critères précis: un relatif éloignement de communautés saines, la proximité d'un lieu de passage, et la présence d'un point d'eau particulier – rivière, étang, fontaine -différent de celui utilisé par les personnes saines. Johan Picot précise que *“d'une manière générale, la proximité d'un lieu de passage paraît un*

*atout majeur voire indispensable dans le choix d'un emplacement*" et que, de ce fait, *"la position des léproseries est donc ambivalente par "sa double localisation à la fois lointaine et proche Le but de cette localisation est d'assurer aux malades une visibilité, mais aussi les dons et aumônes nécessaires à leur survie"*. Il remarque aussi que *"les léproseries du haut pays auvergnat se trouvent sur des axes de communication est-ouest"*. Au vu de tous ces critères, l'emplacement de Lazereix était idéal : suffisamment distant des bourgs de Mérinchal et de Saint-Avit tout en étant à proximité d'un itinéraire de Clermont à Limoges – ou distant de l'église de L'Hérault et sur le chemin de St-Avit à Mérinchal, et en bordure de rivière et de l'ancien étang du Mourguet.

Néanmoins, une question reste à élucider : en effet, les lazarets étaient ordinairement constitués d'un domaine agricole, ce qui était bien le cas à Lazereix, mais aussi d'une chapelle et d'un cimetière. Or, en l'état actuel de mes connaissances, ces deux éléments ne sont pas attestés à Lazereix, malgré l'existence d'une belle croix sculptée. Selon une tradition orale, la chapelle et le cimetière en question pourraient être ceux de L'Hérault, village tout proche, chef-lieu d'une paroisse attestée en 1357, et doté d'un prieuré mentionné en 1392 et encore en 1535. A en juger par sa toute petite superficie et par une "croix cerclée" taillée dans la pierre trouvée sur les lieux et remployée au-dessus du linteau de la porte d'une maison du village, l'origine de cette ancienne paroisse pourrait être templière ou hospitalière, et donc contemporaine de cette léproserie. La proximité des deux villages, reliés par un chemin direct et leur possession par les mêmes seigneurs peuvent aussi plaider en faveur de cette hypothèse. La "fontaine Sainte Agnès", située sur le chemin actuel entre L'Hérault et Lavergne, a peut-être aussi joué un rôle dans cet ensemble supposé. L'église et le prieuré de L'Hérault existaient-ils avant la léproserie de Lazereix, ou leur fondation est-elle liée, et le territoire de la paroisse de L'Hérault a-t-il été pris à cette occasion sur celui des deux paroisses de Mérinchal et de Saint-Avit, un peu comme à Herment, où la fondation de la ville neuve d'Herment sur le territoire des paroisses de Sauvagnat et de Verneugheol a occasionné la création d'une nouvelle paroisse au territoire réduit – celui de l'actuelle commune d'Herment – et où une léproserie, à l'origine du village actuel de Saint-Lazare, a alors marqué la limite avec la paroisse amputée de Sauvagnat? Enfin, les anciens fiefs de L'Hérault et de Lazereix, relativement étendus, pourraient avoir été formés à partir du patrimoine foncier de la léproserie au moment de son abandon, En effet, il convient d'imaginer une communauté vivant sur un domaine constitué à l'aide de donations permettant à la fois de subvenir aux besoins des malades et de remplir la mission d'accueil des voyageurs – hôpital et hôtel ont en effet la même étymologie.

Quant aux "confinés", toujours d'après Johan Picot, *"ils menaient une vie monacale, pénitentielle, méditative et charitable. Notamment, les personnes qui se donnaient à l'établissement renonçaient à leurs biens, faisaient vœu de chasteté et de servir les pauvres ; l'existence au sein de la léproserie est organisée par une « règle » qui astreint les malades à une vie ascétique et dédiée à la prière comme dans toute communauté religieuse. L'exclusion est en fait une réclusion : l'abandon au monde est l'abandon de sa vie d'avant, laïque, séculière et en bonne santé, pour préparer sa mort en chrétien exemplaire. Craints, maintenus à distance et donc exclus du corps social, les lépreux étaient aussi également enviés",* si bien que, *"contrairement à une idée reçue, les communautés lépreuses étaient autant, voire davantage assimilées que rejetées par la population valide.* Elles sont même, en principe, gérées par des consuls.

Johan Picot conclut : *“Les structures d’accueil pour ladres doivent plutôt être considérées comme des éléments pleinement intégrés à la vie médiévale. La population médiévale se réfère facilement aux communautés de ladres et à leurs édifices pour localiser un patrimoine foncier ou un axe de circulation. Les léproseries sont donc parfaitement intégrées au paysage dans lequel elles se situent et participent de “l’environnement culturel” des communautés valides dont elles dépendent. Cette situation particulière ne trahit pas un rejet des malades, mais démontre plutôt le rôle identitaire des ladres. (...) Ces structures hospitalières particulières sont des lieux de référence géographique mais aussi administrative. C’est un enjeu de santé publique, mais aussi de politique publique. Pour cette raison, la fondation d’une léproserie relève de la seule compétence des autorités et non des particuliers. Il existe d’ailleurs un véritable tissu charitable en Auvergne qui révèle l’installation d’un maillage complet du territoire puisqu’en moyenne on trouve une léproserie pour neuf à dix paroisses. Ainsi, employées comme des repères topographiques, des références identitaires signalant les confins de la communauté des habitants valides, les léproseries et leurs hôtes ne sont jamais absents du quotidien des bourgs et des centres urbains dans le voisinage desquels ils vivent.”*

Le Moyen Age a ainsi su inventer, entre exclusion, réclusion et inclusion, une formule équilibrée et adaptée à l’esprit du temps qui a permis de contenir l’épidémie et de mettre à distance les malades tout en les maintenant intégrés dans la communauté. Gageons que si la situation sanitaire actuelle perdure, notre époque finira par trouver aussi, au-delà des interdictions, des recommandations parfois contradictoires et des problèmes de relâchement des comportements, une formule adaptée à notre société mondialisée et éprise de liberté !

Philippe Quignon-Richard



La croix du lazaret, le chemin de St-Avit à Mérinchal, et, en arrière-plan, le puy de L’Hérault.

## UN PEU DE DETENTE

**MOTS CACHES** Retrouvez les 10 mots cachés concernant la commune

D	O	T	D	A	N	U	O	X	T	R	C	Z	C	O	H	H	J	K	S
L	T	T	A	D	M	N	H	K	I	R	H	V	H	N	B	J	O	Z	A
K	A	E	P	O	S	V	N	C	S	M	E	R	I	N	C	H	A	L	V
Q	S	R	E	R	T	N	Y	T	A	L	P	Y	P	Q	H	N	J	V	K
D	H	R	D	C	A	L	V	A	I	R	E	Y	E	Z	C	Q	P	I	O
J	D	A	G	J	R	I	N	M	N	I	Z	R	N	C	D	T	L	T	Y
M	R	A	T	E	R	S	D	J	T	M	L	T	L	M	R	L	R	A	K
S	O	V	D	U	R	E	Z	T	P	T	E	E	E	D	I	I	I	N	F
P	R	E	O	Z	R	C	E	D	I	C	D	E	P	Y	C	T	H	U	M
P	R	N	S	S	O	U	R	C	E	D	U	C	H	E	R	H	T	T	B
T	Y	T	O	C	V	H	P	Q	R	H	C	U	Z	P	N	O	O	R	A
N	H	U	Z	A	N	U	B	F	R	V	A	L	U	N	K	G	M	I	Z
U	L	R	N	O	P	K	M	D	E	C	L	D	G	L	S	R	D	T	R
C	H	A	T	E	A	U	D	E	L	A	M	O	T	H	E	A	G	I	Z
A	K	V	Z	P	D	Z	R	T	U	L	J	K	L	L	M	P	H	O	T
L	M	E	H	T	Z	H	J	K	L	V	R	V	T	U	Y	H	Q	N	P
V	F	N	Y	F	E	S	T	I	V	A	L	A	Z	O	P	I	U	V	T
A	U	T	U	O	R	T	A	R	D	R	E	O	X	P	L	E	M	S	P
K	H	W	T	X	U	L	A	Z	E	R	E	I	X	P	W	S	H	U	T
M	L	P	Z	H	F	J	K	L	M	E	S	E	H	T	L	S	T	I	O

Réponses : MERINCHAL - CHATEAU DE LA MOTHE - SOURCE DU CHER - SAINT PIERRE - LITHOGRAPHIES - TERRAVENTURA -  
VITANUTRITION - CALVAIRE - FESTIVAL - LAZEREIX

## QUELQUES CHARADES

Mon premier est l'inverse de la mort  
Mon deuxième t'appartient  
Adam et Eve étaient mon troisième  
Un bon citoyen fait mon quatrième  
Mon cinquième est une ville suisse  
Mon tout participe à l'économie de Mérinchal

Réponse : Vitamintrition



Mon premier est l'inverse de beau  
Mon deuxième passe inexorablement  
Mon troisième se trouve en bas de la facture  
Mon quatrième est une petite montagne  
On lance mon cinquième dans certains jeux  
Le bébé fait mon sixième après son biberon  
Mon tout est un site remarquable de Mérinchal.

Réponse : L'étang du Mondayraud

Mon premier se déguste  
Mon deuxième filtre le sang  
Mon troisième tient chaud aux épaules  
Mon tout est notre lieu de vie.

Réponse : Mérinchal



Mon premier est contre  
Mon deuxième vit cloîtré  
Mon tout était extrait à Mérinchal.

Réponse : antimoine

On se met en mon premier à l'armée  
Mon deuxième est une note de musique  
Mon troisième est au milieu de la figure  
Mon tout se pratique à Mérinchal.

Réponse : randonnée



# Photos aériennes MERINCHAL





*Repas de Noël avec  
Ghislaine GAUMET  
partie en retraite le  
01/01/2020 et  
remplacée  
par  
Angélique  
BOURDIER*



*Présentation de l'affiche du carnaval par  
les élèves de l'école maternelle à Madame  
le Maire*

*Atelier Nature avec  
L'Association des Galopins en Marche*



*Les enfants des écoles visitent la  
caserne des sapeurs-pompiers*